



Casier judiciaire ou pas pour un travail en particulier

Par Visiteur

Je travaille dans un centre commerciale et je suis aller faire des achat dans un magasin pres du mien mais au moment de metre ma carte la machine de carte bleu de la vendeuse qui est une bone collegue a moi ne marchai pas elle m'a permit de prendre les affaires et de lui ramener l'argent a ma pause mais le probleme c'est qu'en sortant du magasin les vigiles mon demander le ticket de caisse mais je ne lavais pa je leur est expliker la situation mais il ne mon pa cru donc il on appeler la police . La police super genti on voulu nou ecoutez au comissariat moi et la vendeuse ou je voulais faire mes achat nous les avons suivit . Donc la police nou on di ke ce netait ni une garde a vue ni une verification c juste pour nous auditionner nous avon di exactement la meme chose donc voila il nous on di kon sera suremen convoké g reconnu ke je n'aurais pas du faire sa car sa peut etre mal interpreter donc voila je crois ke nous avons signer un proces verbal et il nous on laisser partir donc g di ke je serais prete a payer les vetement mais je suis degouter de ces vetement bref je pense que le magasin portera plainte il yavai pour 500 euro de vetement et le policier nous a di qu'on recevrai surment une convocation mais voila je n'ai rien a me reprocher car je suis passer en caisse ect .je tiens a preciser que nous somme rester a peine 45 minute au comissariat . Alors ma question est de savoir ce que je risque et est ce que mon casier judiciaire sera remplie car il est vierge et je n'ai aucun antecedant aucun . MERCI DE REPONDRE

Par Visiteur

Bonjour Madame

Etant donné que vous avez remboursé vos achats, je ne pense pas que le magasin donne suite à cet incident. De ce fait s'il n'y a pas de suite vous n'aurez pas de casier judiciaire.

Cordialement